

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Première Commission**8^e** séanceMercredi 13 octobre 2004, à 15 heures
New York

Président : M. De Alba (Mexique)*La séance est ouverte à 15 h 15.***Points 57 à 72 de l'ordre du jour (suite)****Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs à la paix et à la sécurité internationale**

M. Than (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) : Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire Lao, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam et de ma propre délégation, le Myanmar.

Pour les pays membres de l'ANASE, l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires est une contribution importante aux initiatives de la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité. Face aux récents événements politiques, les pays de l'ANASE sont convaincus que les conditions sont désormais réunies pour bâtir un monde exempt d'armes nucléaires.

Les pays de l'ANASE souhaitent également rappeler la conclusion unanime de l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 8 juillet 1996, à savoir qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

À cet égard, les pays de l'ANASE appuieront une nouvelle fois en se joignant à ses auteurs le projet de résolution, analogue à celui présenté chaque année par la Malaisie, qui réaffirme cette importante règle.

Depuis plusieurs années, les pays de l'ANASE se portent coauteurs des projets de résolution sur le désarmement nucléaire, présentés chaque année à l'initiative du Myanmar, où les États dotés d'armes nucléaires sont priés de mettre immédiatement un terme au perfectionnement, à la mise au point, à la fabrication et au stockage des têtes nucléaires et de leurs vecteurs. Dans le projet de résolution A/C.1/59/L.26, l'Assemblée prie les États dotés d'armes nucléaires, à titre de mesure intérimaire, de lever immédiatement l'état d'alerte de leurs armes nucléaires, de les désactiver et de prendre d'autres mesures concrètes pour réduire encore le statut opérationnel de leurs systèmes d'armes nucléaires. Elle demande également que soit convoquée, à une date rapprochée, une conférence internationale sur le désarmement nucléaire sous tous ses aspects, en vue d'élaborer et d'examiner des mesures concrètes de désarmement nucléaire.

Ces deux projets de résolution représentent une contribution des pays membres de l'ANASE à la cause du désarmement. Avec le soutien de l'ANASE et d'autres auteurs, la Malaisie et le Myanmar présenteront à nouveau cette année ces projets de résolution. Nous espérons vivement qu'ils recevront un

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



très large appui et qu'un plus grand nombre de pays les parraineront.

Les pays de l'ANASE ont toujours souligné combien il importe d'obtenir l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous lançons un nouvel appel aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils s'emploient de nouveau à éliminer toutes les armes nucléaires.

À ce propos, nous notons avec satisfaction la convocation de la troisième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à Vienne en septembre 2003. Nous nous félicitons également de l'adoption par cette conférence de 12 mesures concrètes, contenues dans la Déclaration finale de la Conférence, qui visent à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La ratification à ce jour de cet important traité par trois États dotés d'armes nucléaires constitue pour nous une source d'encouragement.

Nous nous félicitons de l'issue positive de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000. Les pays de l'ANASE se réjouissent en particulier de la décision sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires aux fins du désarmement nucléaire, conformément à l'engagement pris par les États parties aux termes de l'article VI du Traité. Nous réitérons que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous demandons une fois encore la mise en œuvre totale et effective des mesures figurant dans le Document final de 2000. À cet égard, nous réaffirmons notre conviction qu'il existe une nécessité urgente pour les États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures concrètes afin d'honorer les obligations qui leur incombent au titre du TNP, en particulier l'article VI relatif au désarmement nucléaire et l'article IV relatif à la fourniture d'une aide technique aux États non dotés d'armes nucléaires aux fins de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous notons avec satisfaction le travail préparatoire accompli par le Comité préparatoire pour la Conférence d'examen du TNP en 2005 à sa première session, tenue à New York en avril 2002, à sa deuxième

session, tenue à Genève en avril et mai 2003 et à sa troisième session, tenue à New York en avril et mai 2004. Toutefois, nous regrettons que le Comité préparatoire n'ait pu, à sa troisième session, convenir d'un ordre du jour et de recommandations de fond pour la Conférence d'examen du TNP en 2005.

À ce propos, nous réaffirmons qu'il importe de mettre en place, à la conférence d'examen en 2005, des organes subsidiaires, conformément à l'article 34 du projet de règlement de la Conférence, afin d'examiner les questions liées au désarmement nucléaire, à la sûreté et à la sécurité des programmes nucléaires pacifiques, aux garanties de sécurité et aux questions régionales, en prenant tout particulièrement en compte la résolution relative au Moyen-Orient, adoptée lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995.

Nous sommes fermement convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, conformément aux Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba, est un pas positif vers la concrétisation de l'objectif d'un désarmement nucléaire global. À ce titre, nous nous félicitons de la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États des régions intéressées.

Grâce à des efforts soutenus, les pays de l'ANASE ont pu créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est est entré en vigueur le 27 mars 1997. Un Protocole est annexé au traité en vue de l'adhésion des États dotés d'armes nucléaires. Tout en nous félicitant de l'annonce faite par la Chine, lors du sommet ANASE-Chine, en novembre 2002, de sa volonté d'adhérer au Protocole, nous renouvelons notre appel aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils adhèrent au Protocole dans les plus brefs délais. Nous relevons avec satisfaction les progrès obtenus dans la mise en œuvre du Traité et soulignons l'importance de consultations directes entre l'ANASE et les cinq États dotés d'armes nucléaires. Il s'agit là d'une avancée significative et d'un encouragement pour les États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils adhèrent au Protocole du Traité. Nous réaffirmons également combien il importe de déployer des efforts énergiques pour renforcer davantage la coopération apportée dans la mise en œuvre du Traité, afin d'en promouvoir les buts et objectifs et de permettre notamment l'adhésion rapide des États dotés d'armes nucléaires à ce traité.

Nous nous félicitons de la signature de la Déclaration Concord II de l'ANASE, qui a eu lieu au neuvième sommet Concord II Bali de l'ANASE, tenu à Bali, en Indonésie, en 2003, où il a été décidé de créer une communauté de l'ANASE reposant sur les trois piliers suivants : coopération en matière de politique et de sécurité; coopération économique et coopération socioculturelle, conformément à la Vision 2020 de l'ANASE, en tant que communauté des nations de l'Asie du Sud-Est, unies par un partenariat, pour un développement dynamique et une communauté de sociétés à visage humain. La mise en œuvre de la communauté de l'ANASE s'effectuerait par la biais de la communauté de sécurité de l'ANASE, de la communauté économique de l'ANASE et de la communauté socioculturelle de l'ANASE. À cet égard, nous nous sommes réjouis des progrès substantiels obtenus depuis l'adoption de Concord II de l'ANASE en ce qui concerne l'élaboration et la finalisation des plans d'action pour l'établissement des trois piliers susmentionnés, en tant que base de l'évolution de l'ANASE vers une pleine intégration.

Les pays de l'ANASE continuent d'accorder une importance particulière aux initiatives visant l'instauration de la confiance entre les pays de la région. L'ANASE s'est toujours efforcée d'adopter des mesures concrètes pour accroître la sécurité régionale en lançant différentes initiatives au sein du Forum régional de l'ANASE. Nous prenons note de l'évolution positive du processus engagé par le Forum régional de l'ANASE grâce à des activités d'intercession et aux liens établis entre le volet I et le volet II. Nous notons avec satisfaction les discussions et les échanges de vues fructueux qui ont eu lieu lors du onzième Forum, tenu à Jakarta en juillet 2004, où l'on s'est félicité de l'admission du Pakistan en tant que vingt-quatrième participant au Forum. Nous sommes particulièrement encouragés par le fait qu'à ce onzième Forum, ait été réaffirmé le rôle crucial joué par le Forum en tant que principale instance en matière de politique et de sécurité dans la région.

Nous veillons à ce que l'ANASE continue de renforcer son rôle de leader afin de donner une nouvelle impulsion aux efforts déployés pour faire avancer le processus engagé par le Forum en tant que contribution au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région Asie-Pacifique. Elle a également reconnu les buts et principes du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est en tant

que code de conduite fondamental pour la promotion de la coopération, de l'entente et de l'amitié au sein de l'Asie du Sud-Est et entre l'ANASE et d'autres participants au Forum. Nous nous félicitons de l'adhésion de la République populaire de Chine et de l'Inde au Traité, en octobre 2003, ainsi que du Japon et du Pakistan en juillet 2004, et nous attendons avec impatience l'adhésion de la Fédération de Russie à la fin de cette année. À cet égard, nous invitons les pays qui n'appartiennent pas à l'Asie du Sud-Est à envisager leur adhésion au Traité.

Nous notons également avec satisfaction le niveau de confiance qui s'est instauré sous l'égide du Forum et dans le cadre des activités menées dans des domaines aussi complémentaires que les mesures de confiance et la diplomatie préventive, activités que le Forum a commencé à entreprendre.

Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour exprimer, une fois encore, notre reconnaissance aux Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Afrique pour leurs contributions utiles à la paix et la sécurité internationales. Les séminaires et les forums régionaux, organisés par ces centres, contribuent efficacement au progrès en matière de sécurité ainsi qu'au processus de désarmement dans leurs régions respectives.

Nous notons avec satisfaction et appuyons pleinement les activités dynamiques et les contributions substantielles au dialogue sur la sécurité ainsi que la prise de conscience par le Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique des questions de désarmement dans la région. Nous nous félicitons de la tenue à Sapporo, au Japon, en juillet 2004, d'une Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, où l'on s'est notamment penchée sur les graves défis lancés à la non-prolifération nucléaire et aux réponses internationales; le marché noir nucléaire; le renforcement du rôle joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); les défis et perspectives pour la Conférence d'examen du TNP en 2005.

Une fois encore, nous renouvelons notre attachement au multilatéralisme en tant que moyen efficace de poursuivre et d'atteindre nos objectifs communs dans le domaine du désarmement, ainsi que notre détermination de promouvoir davantage le

multilatéralisme à cet égard. Il nous paraît plus urgent que jamais que la communauté internationale œuvre en faveur de la paix et de la sécurité et redouble d'efforts pour honorer ses engagements s'agissant de l'objectif de créer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous, pays de l'ANASE, réaffirmons notre volonté de coopérer à la mise en œuvre de ces objectifs, car ils sont de la plus haute importance.

M. Chimphamba (Malawi) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais, au nom de ma délégation, joindre ma voix à celles des orateurs qui se sont exprimés avant moi pour vous féliciter de votre élection à la tête de cette très importante commission. À ces félicitations, j'associe également les autres membres du Bureau. Nous sommes confiants, Monsieur le Président, que vos connaissances et votre vaste expérience conduiront nos travaux vers la réalisation d'une paix et d'une sécurité durables. Dans cette entreprise, sachez que vous pourrez compter sur l'entière coopération et le soutien de ma délégation.

Alors que nous sommes à nouveau réunis pour délibérer au sein de la Première Commission en cette cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, nous savons que ni la Commission du désarmement, ni la Conférence du désarmement n'ont pu parvenir à un consensus sur un programme de travail ou un ordre du jour. Aussi nous demandons aux principaux acteurs qui souhaitent vraiment renforcer le rôle central joué par les Nations Unies dans la mise en œuvre de la paix et la sécurité à travers le monde de faire preuve d'une plus grande volonté politique.

Le Malawi est encouragé par les efforts concertés déployés à l'échelle mondiale pour prévenir et stopper la menace du terrorisme international. Nous sommes particulièrement conscients du danger qui découlerait de l'utilisation aveugle par des terroristes d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires, d'armes chimiques et d'armes biologiques.

Pour toutes ces raisons, nous demeurons préoccupés par le fait que certains des instruments juridiques fondamentaux régissant le régime multilatéral de désarmement aient été récemment menacés ou entravés dans leur application. À ce propos, le Malawi réitère son attachement à l'application par les États Membres du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et continue de demander son universalité.

Nous espérons que la prochaine Conférence d'examen de 2005 des Parties au TNP ne rencontrera pas les mêmes difficultés que les trois dernières réunions préparatoires, difficultés dues à des divergences de vues marquées entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires.

Le Malawi se félicite à nouveau des efforts déployés par le Service de déminage des Nations Unies pour donner effet à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction – Convention d'Ottawa. Il est hors de doute que la lutte contre la prolifération de mines terrestres a été menée avec succès grâce aux initiatives prises tant à l'échelle régionale qu'internationale. À ce propos, nous tenons à indiquer que le Malawi participera à la première Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, qui se tiendra à Nairobi, au Kenya, du 29 novembre au 3 décembre 2004.

Les membres souhaiteront peut-être apprendre que le Malawi met en œuvre actuellement le processus d'application de la Convention par le biais d'une approche multisectorielle impliquant le Gouvernement et la société civile. Depuis qu'il bénéficie d'un programme de financement, le Gouvernement du Malawi est en mesure de prendre part aux réunions des parties à la Convention, ce qui a permis au pays de progresser dans la mise en œuvre de la Convention.

Pour terminer, j'aimerais m'associer au reste de la communauté internationale s'agissant des problèmes liés aux armes légères et de petit calibre, qui non seulement constituent un menace pour la sécurité des États, mais portent atteinte aussi à leur stabilité socioéconomique et politique. Le Malawi se félicite des progrès importants obtenus en ce qui concerne le respect de l'application du Programme d'action sur les armes classiques et les activités menées par le Groupe de travail à composition non limitée en vue de négocier un instrument international destiné à permettre aux États d'identifier et de tracer avec rapidité et efficacité les armes légères et de petit calibre. Nous pensons que la fourniture d'armes légères devrait se limiter aux gouvernements ou aux entités dûment reconnues et que les transferts d'armes devraient faire l'objet d'un contrôle aux niveaux national, régional et international, afin d'empêcher que ces armes ne tombent entre les mains de terroristes et d'acteurs non étatiques sans vergogne.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous exprimer ma satisfaction de vous voir diriger les délibérations de la Commission. Je suis persuadé que vos vaste expérience et votre compétence – qui découlent de la position de principe très ferme de votre pays à l'égard des questions de désarmement – nous permettront de nous acquitter de notre tâche de façon construite et fructueuse. De même, je tiens à remercier M. Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour son intervention en ouverture du débat général. Soyez assuré, Monsieur le Président, de la coopération de ma délégation à l'issue fructueuse des travaux de la Première Commission.

À nouveau, la paix et la sécurité internationales offrent un sombre tableau. Dans leurs déclarations devant l'Assemblée générale, les chefs d'État ou de gouvernement, les ministres des affaires étrangères et les représentants ont dépeint avec précision la situation internationale, où la force prime sur le droit, le mal sur le bien, la guerre sur la paix. L'alibi de la guerre froide pour justifier des dépenses militaires exorbitantes a vécu. Cela vaut également pour les guerres préventives menées actuellement, dont les coûts sont très élevés en termes de vies humaines et de biens, comme nous pouvons en juger par la détérioration de la situation militaire. Nous avons tous des exemples précis à cet égard. Cette situation ne saurait se résoudre par elle-même. Elle doit être résolue par une solidarité universelle qui allie des efforts sincères à une volonté politique indéfectible de respecter la légitimité internationale et de travailler de façon unilatérale afin de restaurer l'équilibre mondial et de garantir la poursuite de son existence.

La Conférence du désarmement a été mise en place à la suite de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue en 1978. Lors de cette session, la communauté internationale a fait du désarmement nucléaire une priorité et confié à la Conférence la tâche de la mettre en œuvre suivant un ordre du jour précis. Bien des échecs et quelques succès ont émaillé cette entreprise. La tâche fondamentale confiée à la Conférence en tant que forum multilatéral de négociation chargé de conclure, dans un délai précis, un instrument international juridiquement contraignant en vue du désarmement nucléaire n'a pas beaucoup progressé. On doit cet échec à certaines puissances qui ont entravé les initiatives internationales ainsi qu'à

l'absence d'une volonté internationale suffisante pour réaliser les objectifs de la Conférence. Ainsi, la Conférence a été gênée dans la mise en œuvre de ses objectifs et l'accomplissement de ses responsabilités.

On recourt à la politique injustifiée des deux poids deux mesures dans le traitement des questions liées au désarmement. Alors que les arsenaux et les stocks d'armes nucléaires augmentent, que de nouveaux types d'armes nucléaires sont mis au point et que l'utilisation de ces armes représente une menace réelle, il est fait pression sur des États pour les empêcher d'acquérir les moyens d'assurer leur sécurité et de défendre leur souveraineté. Pourtant, ce droit est consacré dans la Charte des Nations Unies, le droit international et les conventions internationales en vigueur.

Alors que l'on aspire à l'élimination totale des armes nucléaires et à la réalisation de l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), on fait silence sur les États qui détiennent de telles armes en dehors du régime de non-prolifération. Pis encore, ceux-ci bénéficient d'appuis tandis que d'autres sont empêchés d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques et de développement.

À notre avis, il importe plus que jamais que soit convoquée une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en vue de réexaminer et de réévaluer la mise en œuvre des recommandations de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, tenue en 1978. Nous espérons qu'elle nous offrira l'occasion de repenser les principaux aspects du désarmement grâce à une approche d'ensemble prenant en considération la situation internationale actuelle. Nous espérons que cela nous permettra d'adopter des mesures visant à éliminer les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, dans un cadre international multilatéral et d'une façon qui nous permette de réaliser un désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

La Syrie exprimé son soutien à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Elle continue d'appeler Israël à se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis 1967. Mais Israël persiste dans sa politique expansionniste agressive en s'appuyant sur un arsenal gigantesque englobant tous types d'armes : armes classiques, armes non classiques et armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires.

Plus que toute autre région dans le monde, la région du Moyen-Orient continue d'être l'objet de menaces et d'une falsification des faits. La Syrie est un des premiers États à avoir demandé la suppression des armes de destruction massive de la région du Moyen-Orient, notamment des armes nucléaires, et avoir agi avec détermination dans ce sens. Elle a contribué aux nombreuses initiatives visant à atteindre cet objectif. L'initiative la plus récente a été le projet de résolution que nous avons présenté au Conseil de sécurité, le 29 décembre 2003, au nom du Groupe arabe, qui vise à débarrasser la région de toutes les armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. Cela devrait s'effectuer sous contrôle international commun et sous l'égide des Nations Unies afin de renforcer le rôle des conventions internationales multilatérales relatives au désarmement.

L'absence d'accord en faveur d'une initiative arabe encourage Israël à refuser systématiquement d'adhérer au TNP et de soumettre toutes ses installations et activités nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA). À cet égard, nous espérons que la Conférence d'examen du TNP, qui doit avoir lieu l'année prochaine, lancera un appel sans équivoque à Israël afin qu'il adhère au Traité. Nous espérons également qu'elle prendra les mesures qui s'imposent pour atteindre cet objectif d'une manière qui soit propice à une plus grande stabilité et à l'instauration d'une paix juste et globale dans la région.

Mon pays contribue aux activités entreprises dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères. Il a participé à la réunion, tenue l'année dernière au Caire, par le Département des affaires de désarmement, en coopération avec la Ligue des États arabes. Il s'apprête à prendre part à la réunion qui se tiendra à cet effet en Algérie, à la fin de cette année. Nous espérons que cette réunion sera un succès.

Les Nations Unies sont l'unique instance où des efforts résolus sont déployer dans un cadre multilatéral en vue de concrétiser nos aspirations : éliminer tous les types d'armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et préserver l'humanité des dangers de leur utilisation indéfinie.

M. Soule (Togo) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de joindre ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la Première

Commission. Mes félicitations vont également à tous les membres du Bureau. Votre grande expérience dans la diplomatie multilatérale et votre connaissance parfaite des questions de désarmement sont un gage de succès pour nos travaux. La délégation togolaise, pour sa part, tient à vous assurer de son plein appui ainsi que de sa franche collaboration.

Dans sa déclaration liminaire au début de nos travaux, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement a rappelé à dessein le rôle combien complexe mais fort important de la Première Commission en termes de défis à relever en dépit des divergences dans les intérêts nationaux, face aux exigences fondamentales des Nations Unies en ce qui concerne notamment la paix et la sécurité internationales. Ces grands défis ne peuvent en effet être relevés que par le respect scrupuleux par tous les États, individuellement et collectivement, des divers engagements internationaux auxquels ils ont souscrit et qui sont relatifs, entre autres, à la non-prolifération des armes, à la cessation de la course aux armements nucléaires, à l'interdiction du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, au désarmement général et complet avec des mesures renforcées de vérification sous le contrôle des Nations Unies. Nous voudrions saluer à ce propos la décision unilatérale de la Jamahiriya arabe libyenne de renoncer à ses programmes d'armes de destruction massive.

Pour sa part, le Togo qui est favorable au principe du désarmement général et complet sous toutes ses formes, s'emploie à ratifier et à mettre en œuvre la plupart des conventions pertinentes. C'est ainsi que mon pays a déposé, le 1^{er} juillet 2004, son instrument de ratification relatif au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Sur le plan régional, le Togo s'emploie à appliquer le moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest. À cet égard, il souhaite vivement que les négociations engagées en juin 2004 en vue de l'élaboration d'un instrument international qui permettrait aux États d'identifier et de surveiller les circuits qu'emprunte le commerce illicite des armes légères puissent aboutir le plus tôt possible. Ma délégation voudrait aussi saisir cette occasion pour inviter la communauté internationale à soutenir la commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit

calibre, que mon pays a mis en place depuis quelque temps.

Parlant toujours de désarmement, de paix et de sécurité internationales, l'on ne pourrait pas manquer d'évoquer le rôle important qui devrait être assigné aux Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Afrique. Créées dans le contexte de la guerre froide, ces institutions sont désormais appelées à agir en synergie avec les organisations régionales en vue de lutter contre les problèmes multiples liés non seulement à la question du désarmement, mais, surtout, à la promotion et à la consolidation de la paix après les conflits qui déchirent les régions concernées, en particulier l'Afrique.

Malheureusement, il se trouve que ces centres régionaux sont actuellement dans une situation financière des plus critiques. Pour cette raison, et comme l'a souligné à juste titre le chef de la délégation togolaise lors du débat général de la présente session de l'Assemblée générale, la situation financière préoccupante des trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement doit retenir davantage l'attention de notre Commission dans le but d'amener ces institutions à disposer des ressources financières nécessaires à l'accomplissement harmonieux de leurs mandats.

À cet égard, et s'appuyant sur le rapport du Secrétaire général les concernant, le Togo croit fermement qu'il est grand temps que l'Assemblée générale prenne à cœur de revoir le mode de financement de ces centres régionaux afin de les doter de moyens financiers adéquats. Ce faisant, l'Assemblée générale démontrera son soutien réel aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, de la consolidation de la paix et son appréciation du rôle très actif que joue jusqu'ici ces centres.

S'agissant particulièrement du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, qu'abrite mon pays, il ne fait aucun doute que cette institution a déployé et continue de déployer jusqu'à ce jour, en dépit des difficultés financières auxquelles elle est confrontée, des efforts louables pour accomplir les objectifs à elle assignés. Ainsi que l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport publié sous la cote A/59/209 :

« Dans la limite de ses ressources financières limitées, le Centre a poursuivi l'exécution de son programme de travail dans le cadre des quatre domaines prioritaires approuvés en 1997 par les États Membres de l'ONU, qui sont membres du Groupe des États d'Afrique : appui aux mesures et initiatives de paix en Afrique; désarmement effectif et contrôle des armements; information, recherche et publication; activités de plaidoyer et mobilisation de ressources. »

Le manque continu et alarmant de ressources financières est en train de réduire de façon drastique la capacité du Centre régional à poursuivre son mandat et à mener à terme son programme ambitieux et fort utile en cette période d'insécurité généralisée, où la paix est constamment menacée. Devant ce dilemme, le Togo voudrait une fois de plus inviter les États Membres ainsi que les autres partenaires à repenser sérieusement le problème et à envisager une solution susceptible de garantir la viabilité des centres, en particulier celui de Lomé.

M. Gatan (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent à la déclaration faite par le représentant du Myanmar au nom des 10 membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Nous saisissons cette occasion pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Nobuyasu Abe et le Département des affaires de désarmement de leur soutien à la cause du désarmement.

Les Philippines partagent les préoccupations exprimées par d'autres délégations concernant le manque de progrès en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération au niveau multilatéral. Malheureusement, aucun débat de fond n'a eu lieu pendant la dernière session de la Commission du désarmement qui, malgré les efforts du Président, a achoppé sur la question de l'établissement d'un ordre du jour. De plus, la troisième et dernière session du Comité préparatoire pour la Conférence des parties chargée de l'examen en 2005 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'est pas parvenue à dégager un rapport de consensus contenant une recommandation de fond pour la Conférence.

En dépit de ces revers, ma délégation prend note des récents événements positifs. Tout d'abord, la première session du groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier un instrument

international destiné à permettre aux États d'identifier et de tracer rapidement et efficacement le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui s'est réuni en juillet dernier, laisse espérer de nouvelles initiatives pour résoudre le problème du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Il est heureux que cette question continue de figurer au premier plan des préoccupations des Nations Unies.

Les Philippines ont pris toutes les mesures nécessaires pour améliorer leur programme, qui vise le règlement des problèmes liés au commerce illicite des armes légères et de petit calibre, au marquage et à l'archivage, ainsi qu'à la coopération en matière de traçage des armes légères. La Police nationale philippine a considérablement renforcé sa législation sur les armes à feu, de façon que la fabrication d'armes soit en conformité avec la loi et d'autres règlements. De plus, grâce à un système de macrogravure, nous pouvons identifier ou rétablir les numéros de série des armes à feu, qui ont été effacés ou falsifiés.

Par ailleurs, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), avec son régime de vérification et d'inspection sur site, est une contribution majeure à la réduction et à l'élimination effective des armes nucléaires. Le mois dernier, les Philippines ont entériné la déclaration ministérielle commune sur le TICEN, qui demande l'adhésion universelle au Traité. Une fois encore, nous nous associons à l'appel lancé à tous les États afin qu'ils s'abstiennent de mener des programmes qui, en attendant son entrée en vigueur, pourraient ébranler le TICEN.

Les Philippines ont toujours souligné qu'il importe de réaliser l'adhésion universelle au TNP. Il est en effet regrettable de constater que, quatre ans après la Conférence d'examen de 2000, l'engagement collectif et sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires en faveur de l'élimination transparente, responsable et vérifiable de leurs arsenaux nucléaires demeure largement non tenu. À nouveau, nous prions instamment les États concernés de s'employer de nouveau à éliminer toutes les armes nucléaires.

Les Philippines réaffirment également leur appui à la convocation tant reportée de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. À cet égard, beaucoup a déjà été fait au sein de la Commission du désarmement s'agissant de l'ordre du jour et des objectifs de cette session. Ne

faiblissons pas dans notre volonté de réunir une nouvelle session extraordinaire, en prenant en compte l'évolution rapide de la situation en matière de paix et de sécurité internationales.

Ma délégation se félicite des événements récents dans notre région, à savoir la création imminente d'une communauté de sécurité de l'ANASE, grâce à laquelle les membres de l'ANASE pourront vivre en paix les uns avec les autres et avec le reste du monde. À notre avis, grâce à la création de cette communauté de sécurité de l'ANASE, nous serons plus aptes à relever les défis en matière de sécurité, qu'il s'agisse de défis classiques ou non classiques.

Pour les Philippines, les zones exemptes d'armes nucléaires sont non seulement des instruments de non-prolifération nucléaire, mais aussi d'importantes contributions au désarmement nucléaire. Dans notre région, nous gardons l'espoir que des négociations fructueuses avec des puissances nucléaires pourront avoir lieu sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Ma délégation comprend aussi les raisons de la Chine d'adhérer à cette zone.

Pour terminer, les Philippines s'associent à l'appel lancé par d'autres délégations en faveur d'une réforme d'ensemble non seulement de l'Assemblée générale, mais aussi des principales commissions, afin qu'elles puissent relever plus efficacement les défis auxquels est confronté un monde en mutation permanente.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : Prenant la parole pour la première fois, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Je suis certain que sous votre conduite éclairée, nos délibérations seront couronnées de succès. Vous pouvez compter, ainsi que les membres du Bureau qui travaillent sous votre habile direction, sur le plein appui de ma délégation.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation du Brésil au nom des pays membres du Groupe de Rio. Nous tenons également à revenir sur un certain nombre de points inscrits à l'ordre du jour de la Commission, qui revêtent beaucoup d'importance pour l'Équateur.

Mon gouvernement attache une importance capitale à un désarmement général, complet, vérifiable et irréversible ainsi qu'à la non-prolifération des armes

de destruction massive. Nous sommes convaincus que la paix et la sécurité internationales dépendent, dans une large mesure, de la réalisation de ces objectifs. Aussi sommes-nous préoccupés par le manque de progrès dans le domaine du désarmement au niveau multilatéral. Depuis sept ans, la Conférence du désarmement n'a pu tenir une réunion de fond. La Commission du désarmement n'a pu en outre parvenir à un accord sur un ordre du jour à sa 259^{ème} session. Enfin, le Comité préparatoire pour la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), prévue en mai 2005, n'a pas été en mesure de faire des recommandations de fond.

Il convient par conséquent que nous réaffirmions avec fermeté notre appui aux objectifs du TNP, en insistant notamment de la nécessité pour les États dotés d'armes nucléaires de faire rapport des progrès enregistrés dans le démantèlement et l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu de l'article VI du Traité et aux engagements qu'ils ont pris lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 et de la Conférence d'examen de 2000.

À notre avis, le TNP est un instrument essentiel pour créer un monde plus sûr et plus pacifique. C'est pourquoi il est indispensable d'obtenir l'adhésion universelle au Traité et le respect total et non discriminatoire de ses dispositions. Nous prions instamment les États qui n'ont pas encore adhéré au Traité, notamment les États dotés d'armes nucléaires, de le faire dans les plus brefs délais, de façon que leurs installations nucléaires soient soumises aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et qu'ils veillent à mettre en œuvre leurs programmes nucléaires dans le cadre des régimes de non-prolifération. À cet égard, nous sommes vivement préoccupés par le fait que certaines puissances, qui ont montré un manque de volonté s'agissant de la tenue de négociations de fond sur l'élimination complète des armes nucléaires, procèdent au perfectionnement de ces armes.

Le manque de progrès en matière de désarmement exige l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant grâce auquel les puissances nucléaires s'engageraient à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre des États ne possédant pas de telles armes et qui sont parties au Traité. De même, nous sommes convaincus que seule

l'élimination totale des arsenaux d'armes de destruction massive évitera que de telles armes ne tombent entre les mains de terroristes ou d'acteurs non étatiques.

Nous appuyons la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité relative à la prolifération des armes de destruction massive, qui vise notamment à empêcher que des terroristes et ou des acteurs non étatiques aient accès à de telles armes. Néanmoins, nous estimons que de telles mesures juridiquement contraignantes, qui représentent un engagement de la part de tous les États Membres des Nations Unies, doivent faire l'objet de négociations et être adoptées au niveau multilatéral. De la sorte, nous éviterions que des groupes restreints, qui ne représentent pas tous les États Membres des Nations Unies, ne cherchent à imposer ces mesures d'une manière non prévue dans la Charte.

Il y a quelques jours, l'Équateur, conformément à son attachement au désarmement, a signé le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques, connu également sous le nom de Code de conduite de La Haye, qui a été signé par 117 pays. Nous avons parrainé le projet de résolution présenté, en sa qualité de Président du Code de conduite, par la délégation du Chili. Nous savons que l'adoption de ce texte important jettera les bases d'une coopération entre le Code et les Nations Unies.

L'Équateur appuie la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de 2001 sur le trafic illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, ainsi que les recommandations de la première session de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre, tenue en juin 2004.

Dans la Déclaration en date du 12 juillet 2004, adoptée lors du sommet de la Communauté andine à San Francisco de Quito, les Présidents des pays andins se sont de nouveau engagés à conférer un nouvel élan à la stratégie des pays membres en vue de prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, en appliquant la décision 552, adoptée par le Conseil andin des ministres des affaires étrangères de la Communauté andine. En outre, les chefs d'État ont chargé leurs gouvernements respectifs de mettre sur pied, avant décembre 2004, un comité national de coordination. Nous appuyons également la proclamation de la zone

de paix andine, contenue dans la Déclaration de San Francisco de Quito en date du 12 juillet, adoptée lors du quinzième sommet des Présidents des pays andins. Cet acte encourage la coexistence pacifique entre les pays de la sous-région : Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela.

Avant de terminer mon intervention, j'aimerais souligner l'importance particulière que mon pays attache à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, dont il est Partie depuis le 29 avril 1999. Après quatre années d'un travail difficile dans de vastes régions peuplées de notre frontière sud, nous avons réussi à retirer et détruire ces engins de mort, grâce aux précieuses contributions du Canada, du Japon et des États-Unis, dont certaines ont bénéficié de l'appui de l'Organisation des États américains. Néanmoins, il faudra nettoyer les vastes étendues de terres toujours minées le long de la frontière.

L'Équateur a l'honneur d'informer la Commission que, conformément à ses engagements en vertu de la Convention d'Ottawa, il a procédé à la destruction de la totalité de ses stocks de mines antipersonnel. À l'appui de cela, ma délégation demande aux pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention de le faire le plus rapidement possible afin d'en faire un instrument universel.

M. Kaludjerovic (Serbie-et-Monténégro) (*parle en anglais*) : Monsieur le président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que, grâce à vos remarquables qualités professionnelles et à votre expérience, nos délibérations seront couronnées de succès. À ce propos, sachez que vous pouvez compter sur le plein appui et la coopération sans faille de ma délégation. Qu'il me soit également permis de féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection.

La Serbie-et-Monténégro se rallie à la déclaration faite par les Pays-Bas, au nom de l'Union européenne. À ce stade, j'aimerais faire les observations suivantes.

Il ne fait aucun doute que le terrorisme international et la prolifération des armes de destruction massive constituent aujourd'hui la plus grave menace pour la sécurité. Le lien qui existe entre la prolifération de ces armes, de nouvelles formes de terrorisme et le crime organisé transnational nuit à la

paix et à la sécurité mondiales et exige une réaction prompte et ferme de la part de la communauté internationale.

Nous ne pouvons nous permettre d'échouer dans cette entreprise, car si des armes de destruction massive tombaient entre les mains de terroristes, cela aurait des conséquences tragiques et des proportions sans précédent. C'est pourquoi la communauté internationale doit, si elle veut contrer efficacement ces menaces à caractère global, déployer davantage d'efforts. À cet égard, il appartient aux Nations Unies de jouer un rôle central dans le cadre d'une coopération avec les organisations régionales et sous-régionales habilitées.

Les Nations Unies disposent des mécanismes adéquats pour promouvoir la paix et la sécurité internationale. Pour atteindre cet objectif, il nous faut améliorer les instruments existants en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Il importe en particulier de réaliser l'universalité des instruments existants et d'accroître leur efficacité en veillant à leur stricte application et en consolidant les régimes de vérification.

Afin d'accroître la confiance entre les États Membres et de promouvoir la paix et la sécurité, nous devrions veiller à davantage de transparence et procéder à un échange plus vaste d'informations dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. En outre, mon pays accorde une importance particulière au renforcement de la stabilité et de la sécurité ainsi qu'à la promotion de relations de bon voisinage avec l'ensemble des États de notre région. À cet égard, la Serbie-et-Monténégro participe activement aux initiatives régionales, telles que le Groupe de gestion de la sécurité et de la coopération en Asie du Sud-Est, le Centre régional de vérification dans le domaine de la maîtrise des armements et de la fourniture d'aide, le Processus européen de coopération de l'Europe du Sud-Est et le Pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est. Nous attachons beaucoup d'importance à la mise en œuvre de l'accord portant sur la maîtrise des armements au niveau sous-régional, car il représente une contribution majeure à la promotion de la stabilité et de la sécurité dans la région de l'Europe du Sud-Est.

La Serbie-et-Monténégro s'est pleinement engagée à honorer les obligations qui lui incombent en vertu des traités dans ce domaine. Mon pays a ratifié la

Convention d'Ottawa en septembre 2003, qui est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004. Gravement touchée par le problème des mines terrestres, la Serbie-et-Monténégro sait combien il importe de mettre pleinement en œuvre la Convention d'Ottawa relative à la promotion d'une sécurité et d'une confiance accrues.

La Serbie-et-Monténégro est disposée à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention, en procédant notamment à la destruction de 1,3 million de stocks de mines antipersonnel dans les quatre prochaines années. Toutefois, afin de remplir cette obligation rapidement et de manière adéquate, nous devons disposer de ressources supplémentaires. Je saisis cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'Organisme de maintenance et de approvisionnement de l'OTAN pour l'aide qu'il nous a fournie, et j'invite d'autres organismes à se joindre à cet effort.

Néanmoins, il existe un autre aspect de l'application de la Convention qui revêt autant d'importance et qui représente un problème pour les pays en développement et les sociétés postconflituelles. La réhabilitation et de la réinsertion sociale et économique des victimes des mines exige de la communauté internationale une approche à la fois efficace et concrète.

En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Serbie-et-Monténégro appuie les initiatives visant à réaliser son universalité et sa pleine exécution. Nous accordons beaucoup d'importance au travail réalisé par l'Agence internationale de l'énergie atomique, avec laquelle nous avons signé, en 2003, un Accord-cadre sur la coopération technique.

La Serbie-et-Monténégro poursuit le renforcement des mesures de protection et de sécurité pour les matières radioactives et appuie l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le 19 mai 2004, mon pays a déposé ses instruments de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), rejoignant ainsi 170 États parties au Traité. Nous sommes favorables à l'entrée en vigueur du TICEN et avons, en conséquence, appuyé la déclaration ministérielle de septembre 2004, qui s'y rapporte.

J'aimerais souligner à nouveau combien il est nécessaire de prendre des mesures efficaces en vue de prévenir la prolifération des armes de destruction

massive. La Serbie-et-Monténégro est disposée à participer à toutes les initiatives internationales visant à empêcher la propagation de ce type d'arme. La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité nous apparaît comme un pas important dans cette direction. De plus, afin de déployer tous les efforts possibles au niveau international, il est de la plus haute importance d'adopter les lois appropriées à l'échelle nationale de façon à réunir les conditions nécessaires à un strict contrôle du commerce des armes.

En Serbie-et-Monténégro, l'adoption d'une nouvelle législation sur le commerce des armes, les équipements militaires et les biens à double usage est en cours d'élaboration et devrait être bientôt adoptée.

La Serbie-et-Monténégro applique pleinement les dispositions de la Convention sur les armes biologiques et à toxines et appuie toutes les initiatives visant l'amélioration du régime de la Convention relatif à la non-prolifération.

Mon pays appuie la mise en œuvre stricte et universelle de la Convention sur les armes chimiques. Il est prêt également à honorer les obligations qui lui incombent en vertu des articles 5 et 6 de cette convention. En juillet dernier, la Serbie-et-Monténégro a organisé, à Krusevac, un cycle de formation international sur la protection contre les armes chimiques, auquel ont participé les représentants de 16 pays.

Par ailleurs, en tant qu'État souscripteur, nous appuyons entièrement le Code de conduite de La Haye, car il s'agit d'une initiative importante en matière de prolifération des missiles.

De plus, le Gouvernement de la Serbie-et-Monténégro a adopté une déclaration dans laquelle il s'engage à se conformer aux dispositions énoncées dans les documents du Régime de contrôle de la technologie des missiles et à les mettre en œuvre.

Malheureusement, mon pays mesure par expérience la gravité du danger posé par la prolifération d'armes légères et de petit calibre illégales et de leur impact déstabilisateur sur le développement socioéconomique. C'est pourquoi nous appuyons les activités du Groupe de travail chargé de négocier un instrument international qui doterait les États de la capacité de lutter plus efficacement contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Un tel instrument permettrait également une

meilleure coopération internationale, grâce à l'adoption de normes communes pour le marquage, l'archivage et l'échange d'informations.

La Serbie-et-Monténégro a accepté l'article 1 amendé de la Convention sur certaines armes classiques et a adhéré au Protocole IV additionnel. Nous avons également participé aux négociations qui ont conduit à l'adoption du Protocole V sur les vestiges explosifs de guerre.

Nous continuons d'appuyer le travail réalisé par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les vestiges explosifs de guerre et les mines autres que les mines antipersonnel, et nous espérons que ces négociations aboutiront à une issue positive.

Enfin, la Serbie-et-Monténégro est fermement attachée à la réforme et à la rationalisation de la Première Commission. Nous sommes convaincus qu'en œuvrant de concert, nous trouverons les voies et moyens d'améliorer le travail de la Première Commission de façon qu'elle soit en mesure de répondre plus efficacement aux menaces à la paix et à la sécurité internationales.

M. Ayalogu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Prenant la parole pour la première fois, je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter chaleureusement, au nom de la délégation nigériane, pour votre élection à la présidence de la Première Commission en cette cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que vous saurez conduire nos travaux vers une issue positive. Qu'il me soit permis également, par votre intermédiaire, de féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection. Sachez que vous-même et les membres du Bureau pourrez compter sur l'entière coopération de ma délégation.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Nobuyasu Abe, pour sa déclaration liminaire, que nous avons trouvée très utile.

Alors que nous sommes réunis, la communauté internationale se trouve confrontée à des divergences de vues accrues quant à façon la plus adéquate de traiter les questions liées à la maîtrise des armements et au désarmement. La nécessité de mettre en œuvre des mesures de désarmement et de non-prolifération continue d'être un défi majeur pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Au cours de la dernière décennie, nous avons assisté à la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à la négociation réussie de la Convention sur les armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), ainsi qu'à l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa relative aux mines antipersonnel. Ces réalisations ont été une réponse aux craintes exprimées au niveau international face au danger que font courir à l'humanité les armes de destruction massive et les armes classiques.

En revanche, la communauté internationale a connu, depuis le début de cette décennie, une série d'échecs en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Le TICEN n'est pas encore entré en vigueur du fait de l'absence de ratification de la part de certains États dont la ratification est indispensable à son entrée en vigueur. Les négociations visant la conclusion d'un protocole de suivi du respect dans le domaine des armes biologiques sont dans l'impasse, et aucun progrès n'a été fait s'agissant de la négociation d'un instrument visant l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. La paralysie continue que connaît la Conférence du désarmement semble devoir s'éterniser.

Tout aussi significative l'incapacité d'un autre mécanisme de désarmement – la Commission du désarmement – de convenir d'un ordre du jour pour ses travaux. De même, malgré les efforts déployés ces dernières années, la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement demeure plus incertaine que jamais.

En ce qui concerne le travail réalisé par la Conférence du désarmement, le Nigéria appuie entièrement la proposition faite par les représentants de l'Algérie, de la Belgique, du Chili, de la Colombie et de la Suède – proposition des cinq ambassadeurs – qui prévoit un mécanisme susceptible de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence s'agissant de son programme de travail. Le Nigéria estime également qu'il est temps de négocier un traité d'interdiction des matières fissiles. Toutefois, pour être efficace, ce traité devrait prévoir un mécanisme de vérification fiable incluant les stocks existants.

Face à l'impasse générale qui caractérise la maîtrise des armements et le désarmement, nous

sommes convaincus que le moment est venu pour tous les États de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour enregistrer des avancées dans ce domaine, en relevant notamment le défi collectif que constitue la prolifération des armes à travers le monde. Parmi ces défis majeurs figure la menace posée par l'existence et la prolifération des armes de destruction massive. Ces armes sont par conséquent un sujet de vive inquiétude pour la communauté internationale. Les États Membres ont devant l'humanité l'obligation morale d'éliminer complètement ces armes et de réaliser un désarmement général et complet sous un contrôle international effectif. C'est la façon la plus efficace de garantir que ces armes ne tomberont pas entre les mains d'acteurs non étatiques ou de terroristes.

Cela m'amène au problème du manque de respect à l'égard du régime de non-prolifération nucléaire par les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Comme nous le savons tous, le Traité demeure l'un des instruments fondamentaux du maintien de la paix et de la sécurité au niveau international. L'impression souvent créée que l'obligation de se conformer au Traité n'incombe qu'aux États parties non dotés d'armes nucléaires pourrait être préjudiciable aux buts et objectifs du Traité et, en fin de compte, à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Tous les États parties, qu'ils soient nucléaires ou non nucléaires, ont l'obligation d'assurer la non-prolifération sous tous ses aspects. De la même façon, chaque État partie a l'obligation d'assumer les obligations qui lui incombent au titre de 13 mesures adoptées par consensus à la Conférence d'examen de 2000, qui visent l'élimination complète des arsenaux nucléaires, en vue du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité.

Il conviendra de réitérer cet engagement à la septième Conférence d'examen du Traité, qui doit avoir lieu l'année prochaine. Il est toutefois regrettable qu'à sa troisième session, le Comité préparatoire de la Conférence d'examen, qui s'est tenu en mai dernier, n'ait pu convenir d'un ordre du jour ou de recommandations pour cette conférence, faisant ainsi planer une incertitude quant à l'avenir de la Conférence du désarmement et du TNP lui-même.

En ce qui concerne le désarmement régional, la délégation nigériane souhaite renouveler son appui au concept de zones exemptes d'armes nucléaires

internationalement reconnues, créées sur la base d'arrangements librement consentis entre les États de la région intéressée. À cet égard, nous demandons la ratification du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique – Traité de Pelindaba – par le nombre requis d'États, de façon qu'il puisse rapidement entrer en vigueur.

Je tiens à saisir l'occasion qui m'est offerte pour réaffirmer l'attachement du Nigéria à la mise en œuvre complète des Conventions relatives aux armes chimiques, comme l'a récemment démontré mon pays en créant un conseil national chargé de la pleine exécution de ces deux conventions. Le Gouvernement fédéral a également soumis un rapport national à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, conformément à l'article III de la Convention sur les armes chimiques. En outre, le Nigéria a achevé l'établissement d'un registre des matières chimiques importées, produites ou consommées dans le pays, et s'emploie avec détermination à créer un laboratoire chimique où seront testés des échantillons de matières chimiques. Deux projets de lois nationaux distincts, sur les armes chimiques et sur les armes biologiques, font actuellement l'objet d'un examen approfondi de la part d'organismes nationaux habilités. Le Gouvernement fédéral du Nigéria sollicite également la coopération de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en vue d'examiner les lois actuelles de la Fédération, qui ont une incidence sur la législation nationale régissant la mise en œuvre des deux conventions.

Le Nigéria continue d'appuyer sans équivoque l'élimination complète de tous les essais nucléaires. Il a toujours souligné la nécessité de réaliser l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, y compris par tous les États dotés d'armes nucléaires, ce qui devrait notamment contribuer au processus de désarmement nucléaire. À cet égard, nous demandons la ratification du Traité par tous les États, en particulier par 11 des 44 États dont la ratification est obligatoire pour son entrée en vigueur. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, il importe que soit maintenu le moratoire sur les essais explosifs d'armes nucléaires et sur les explosions de tout type d'engin nucléaire.

Le Nigéria réitère son engagement envers les obligations prises dans le cadre du Programme d'action adopté lors de la Conférence des Nations Unies de 2001 sur les armes légères et de petit calibre. Nous nous félicitons du lancement de négociations en vue de

la création d'un instrument permettant aux États d'identifier et de tracer, de façon rapide et fiable, les armes légères illicites. L'ampleur du problème posé par la prolifération des armes légères exige que l'instrument envisagé soit juridiquement contraignant pour une mise en œuvre efficace. Nous pensons que le succès du Groupe de travail à composition non limitée sur le traçage aura une incidence positive sur la tenue prochaine en 2005 de la deuxième Réunion biennale des États sur les armes légères et sur la conférence d'examen de 2006 sur les armes de petit calibre, qui procédera à l'évaluation des progrès obtenus jusqu'ici dans l'exécution du Programme d'action.

Dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, à laquelle nous appartenons, un objectif est actuellement à l'étude, à savoir transformer le moratoire décrété par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'importation et l'exportation des armes légères, qui est actuellement un instrument politique, en une convention juridiquement contraignante. La coopération de la communauté internationale sera absolument essentielle à la réalisation de cet important objectif.

Le combat implacable mené par la Nigéria contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre a connu de nouvelles avancées avec la destruction, le 2 septembre 2004, de 1 139 armes illicites et de 1 474 munitions, en célébration de la Journée des Nations Unies pour la destruction des armes légères et de petit calibre. Au début de cette année, une conférence de trois jours de la CEDEAO sur la lutte contre le courtage et le trafic des armes légères et de petit calibre s'est tenue à Abuja, capitale du Nigéria, du 22 au 24 mars, sous le parrainage des Gouvernements des Pays-Bas, de la Norvège et du Royaume-Uni. La Conférence a permis de sensibiliser les États membres de la CEDEAO au problème du courtage illicite et de dégager un accord commun sur les moyens de traiter le problème, en créant notamment des mécanismes sous-régionaux de coordination.

Ma délégation se félicite de la tenue prochaine de la première Conférence d'examen des États parties à la Convention d'Ottawa sur les mines, connue sous le nom de Sommet de Nairobi sur un monde exempt de mines, qui doit avoir lieu à Nairobi du 29 novembre au 3 décembre prochains. En effet, ce sera une occasion unique non seulement de faire le point sur les progrès réalisés en la matière ces cinq dernières années, mais aussi de ouvrir la voie à l'élimination totale des armes

d'ici la deuxième conférence d'examen en 2009. Nous invitons tous les États parties à participer à cette conférence au niveau le plus élevé possible.

Comme par le passé, ma délégation se portera à nouveau cette année coauteur du projet de résolution A/C.1/59/L.4, intitulé « Bourses d'études, de formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement ». Le programme, lancé en 1978 par le Nigéria, a formé 645 boursiers issus de 152 États. Nous apprécions le soutien des États Membres qui ont continué de fournir les ressources et les installations nécessaires aux participants au programme. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général pour l'efficacité avec laquelle le Secrétariat a mis en œuvre le programme au fil des ans. Nous demandons aux États Membres d'appuyer le projet de résolution portant sur ce programme, comme ils l'ont toujours fait dans le passé.

M. Martivosyan (Arménie) (parle en anglais) : Qu'il me soit permis de joindre ma voix à celles des orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Ma délégation est confiante que sous votre conduite éclairée, la présente session de la Commission connaîtra des avancées et qu'elle s'acquittera avec succès des tâches que nous lui avons confiées. Nous voudrions également exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Sareva pour le travail remarquable qu'il a accompli lors de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

Chaque année, l'Arménie saisit l'occasion qui lui est offerte par le débat général pour informer la Commission de ses progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et pour faire part de ses vues sur les processus politiques et les défis de l'heure. Cette année ne fait pas exception. L'Arménie qui, dès le premier jour, a adhéré aux principes de la non-prolifération et de la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, accorde la plus haute importance à la sûreté nucléaire. Le 8 janvier 2004, l'Arménie – premier pays du Commonwealth des États indépendants à signer un tel accord – a ratifié le Protocole additionnel à l'Accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA); il est entré en vigueur le 28 janvier 2004.

L'Arménie appuie entièrement les efforts déployés par l'AIEA pour accroître la sûreté et la

sécurité des sources radioactives. Dans une lettre adressée au Directeur général de l'AIEA en août 2004, le ministre des affaires étrangères de l'Arménie a souligné que son pays s'engageait à appliquer et promouvoir les directives contenues dans le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et à inciter d'autres pays à agir de la sorte.

Le 10 septembre 2004, au cours de la réunion à Genève du Groupe de haut niveau du G-8 avec les États de l'ex-Union Soviétique, l'Arménie a été reconnu en tant que participant au Plan d'action sur la non-prolifération du G-8 et a accepté les directives qui y figurent.

L'exemple libyen est encourageant. Cependant, il a mis en relief la nécessité d'adopter de nouvelles mesures en vue de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et rendre encore plus impératifs ses efforts de vérification. À ce propos, l'Arménie est favorable à la recherche d'une solution négociée aux questions nucléaires en suspens et appuie toutes les initiatives dans ce sens.

À l'ère de la mondialisation, caractérisé par une ouverture de plus en plus grande des frontières, la rapidité des moyens de communication et les progrès techniques, les régimes internationaux de contrôle des exportations doivent être plus efficaces que jamais si l'on veut se rapprocher des objectifs arrêtés en matière de désarmement et de non-prolifération. J'indique à ce propos que mon pays ne ménage aucun effort pour renforcer son propre système de contrôle des exportations afin de garantir à la fois l'utilisation légitime et le commerce des biens et des technologies à double usage et la fourniture de garanties suffisantes aux exportateurs et à la communauté internationale. J'ai le plaisir d'annoncer ici la ratification d'une loi nationale régissant le contrôle par l'État des exportations de biens et de technologies à double usage, ainsi que leur transit par le territoire de la République d'Arménie, et son entrée en vigueur à la fin de 2003. En mai 2004, le Gouvernement arménien a adopté un décret régissant l'expertise en matière de biens à double usage. Il procède à l'heure actuelle à une remise à jour de ses listes de contrôle national.

Un contrôle efficace des exportations exige des spécialistes bien formés et dotés d'expérience. À cet égard, le désarmement et l'éducation vont de pair. Nous faisons de notre mieux pour acquérir davantage d'expérience dans ce domaine en participant à

différents programmes en matière de coopération régionale et bilatérale. De nombreux séminaires et cycles de formation pour les représentants d'institutions gouvernementales sur divers aspects du contrôle des exportations et des questions connexes ont été organisés en Arménie avec le soutien actif du Gouvernement américain.

Le fonctionnement efficace du contrôle des exportations est devenu plus important avec la menace grandissante du terrorisme international, amplifiée par le risque d'une prolifération des armes de destruction massive du fait de leur acquisition par des acteurs non étatiques. L'Arménie appuie la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui réaffirme que la prolifération des armes de destruction massive représente une menace pour paix et la sécurité internationales. À cet égard, des efforts collectifs et la mise en œuvre et le maintien de régimes efficaces de contrôle des exportations sont nécessaires pour prévenir la propagation des armes chimiques, biologiques et nucléaires.

Il y a exactement une semaine, l'Arménie a été le tout dernier souscripteur du Code de conduite de La Haye relatif à la prolifération des missiles balistiques, respectant ainsi l'objectif commun visant à prévenir et freiner la prolifération des systèmes de missiles balistiques capables d'embarquer des armes de destruction massive. Mon pays estime qu'il s'agit là d'une des plus importantes initiatives de la communauté internationale en faveur du règlement des questions de désarmement en suspens et de la promotion du désarmement multilatéral et des mécanismes de non-prolifération.

L'Arménie estime que les objectifs en matière de désarmement et de non-prolifération ne peuvent être réalisés que par des efforts résolus et concertés aux niveaux bilatéral, régional et international. L'Arménie est prête à contribuer à l'instauration d'un monde plus sûr.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord vous adresser, ainsi qu'à tous les autres membres du Bureau, les très chaleureuses félicitations de ma délégation pour vos élections respectives. Nous sommes confiants, Monsieur le Président, que sous votre direction avisée, les travaux de la Commission aboutiront à une issue positive. Nous vous assurons de notre plein appui et de

notre coopération dans l'accomplissement de vos fonctions.

Nous nous associons entièrement à la déclaration faite plus tôt par le représentant de l'Union du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Néanmoins, nous voudrions revenir sur quelques points.

En dépit des progrès obtenus dans les discussions politiques portant sur la reprise des travaux de la Commission du désarmement, dont le rôle consiste à négocier des nouveaux accords de maîtrise des armements et de désarmement, nous ne voyons pas encore d'issue s'agissant de cet exercice global qui est d'assurer la paix et la sécurité internationales. Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général, au paragraphe 69 de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/59/1), à savoir :

« Plusieurs questions relatives aux armes de destruction massive ont continué de préoccuper gravement la communauté internationale notamment la lenteur des progrès vers l'élimination de ces armes, les violations des engagements en matière de non-prolifération, les preuves de l'existence d'un réseau nucléaire clandestin et la menace terroriste. Il y a là des dangers pour la paix et à la sécurité internationales, qui pourraient accroître la possibilité de nouvelles frappes unilatérales ou préventives. »

La communauté mondiale éprise de paix est ainsi confrontée à une bataille incessante pour faire face aux risques d'une guerre nucléaire potentielle et libérer le monde des armes de destruction massive.

De plus, notre planète continue d'être le théâtre de conflits armés permanents, d'actes d'agression et de violence, de la terreur, de l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, d'affrontements ethniques et de guerres civiles. Ces exemples d'instabilité et d'intolérance ont non seulement porté atteinte aux acquis en matière de développement et aux efforts de la majorité des nations, en particulier des pays en développement, mais pourraient aussi entraîner le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive contre l'humanité.

Face à une situation aussi dangereuse, des efforts intégrés et coordonnés doivent être intensifiés par la

communauté internationale afin qu'elle puisse s'attaquer aux causes profondes des tensions et éliminer les zones de tension à travers le monde.

Avant tout, des efforts plus grands doivent être consacrés à la recherche d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. À cette fin, nous soutenons qu'il est urgent d'envisager la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur l'octroi de garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Nous espérons ardemment que le projet de résolution A/C.1/59/L.26 sur le désarmement nucléaire, parrainé par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), sur l'initiative de l'Union du Myanmar, bénéficiera du plein appui de l'ensemble des États membres, en particulier des États dotés d'armes nucléaires.

La République démocratique populaire Lao estime que la garantie absolue et la plus crédible contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires est l'élimination complète de ces armes. Aussi nous félicitons-nous des efforts faits aux niveaux international, régional et national pour renforcer les mesures visant à réduire les risques et les dangers. Nous nous associons à l'appel lancé par le Mouvement des non alignés en faveur de la tenue, dans les plus brefs délais, d'une conférence internationale dont l'objectif serait d'aboutir à un accord prévoyant un programme graduel et précis en vue de l'élimination totale des armes nucléaires, de l'interdiction de la mise au point, de la production, de l'acquisition, de l'essai, du stockage, du transfert et de la menace ou de l'emploi de telles armes, et de leur destruction. À cet égard, nous renouvelons notre soutien à l'appel lancé par des dirigeants mondiaux, contenu dans la Déclaration du Millénaire, afin que des efforts plus vigoureux soient faits pour éliminer les armes de destruction massive – en particulier les armes nucléaires – et pour explorer toutes les voies possibles en vue d'atteindre cet objectif, y compris la possibilité de convoquer une conférence internationale chargée d'étudier les moyens d'éliminer les dangers nucléaires.

Nous partageons les craintes de la majorité des États Membres face aux incidences négatives de la mise au point et du déploiement de systèmes de missiles défense antimissile balistiques et la poursuite de technologies militaires perfectionnées pouvant être déployées dans l'espace, qui ont notamment contribué à une nouvelle érosion d'un environnement

international propice à la promotion du désarmement et au renforcement de la sécurité internationale. L'abrogation du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques engendre de nouveaux défis pour la stabilité stratégique et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous ne pouvons qu'être inquiets face à la possibilité que la mise en œuvre d'un système national de défense antimissile ne déclenche une course aux armements, de nouvelles mises au point de systèmes de missiles perfectionnés et une augmentation du nombre des armes nucléaires.

À notre avis, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doit rester la pierre angulaire de l'élimination complète des armes nucléaires. Il est essentiel que tous les États parties à cet important traité – en particulier les États dotés d'armes nucléaires – honorent leurs obligations en vertu du Traité. Nous prenons note avec regret de l'incapacité de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2005 du TNP de convenir d'un ordre du jour ou de recommandations de fond pour la Conférence.

Consciente de l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour le processus de désarmement nucléaire, la République démocratique populaire Lao a ratifié le Traité en octobre 2000. Cela témoigne du ferme attachement de notre Gouvernement au désarmement nucléaire et reflète notre aspiration à vivre en paix et à créer un monde exempt de menaces nucléaires. Cependant, pour que le Traité soit effectif, les États qui ne l'ont pas encore fait doivent le ratifier dans les meilleurs délais afin d'en garantir l'universalité. Nous tenons également à souligner qu'il est nécessaire que tous les États signataires, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, mettent en œuvre, de manière totale et effective, les objectifs du Traité.

De même, l'adhésion universelle à la Convention sur les armes biologiques et à toxines, et en particulier le renforcement de la Convention par le biais de négociations multilatérales sur un protocole juridiquement contraignant sont essentiels au maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux international et régional. Nous pensons aussi que la menace représentée par les armes biologiques en tant qu'instruments de guerre et de terreur a mis en relief la nécessité et l'urgence de veiller à l'efficacité de la

Convention. À cet égard, il convient de mettre particulièrement l'accent sur la nécessité pour tous les États parties de poursuivre les objectifs énoncés par la quatrième Conférence d'examen des parties à la Convention. J'ajoute que la seule manière de renforcer durablement la Convention consiste en la tenue de négociations multilatérales visant la conclusion d'un accord non discriminatoire et juridiquement contraignant.

À notre avis, la création de zones exemptes d'armes nucléaires est une étape positive et utile vers l'objectif d'un désarmement nucléaire global. En tant qu'État partie au Traité de Bangkok portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, la République démocratique populaire Lao n'a épargné aucun effort pour contribuer aux efforts collectifs de l'ANASE à cet égard. Pourtant, pour que le Traité soit efficace, il faut que les États dotés d'armes nucléaires adhèrent à son Protocole. C'est pourquoi nous nous associons aux États membres de l'ANASE pour saluer l'annonce faite par la République populaire de Chine de son souhait d'adhérer au Protocole. Nous renouvelons notre appel aux autres États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils adhèrent au plus vite au Protocole.

Face à cette situation, il est évident que l'une des tâches les plus urgentes des Membres des Nations Unies est d'œuvrer ensemble avec détermination à l'élimination totale des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Dans cette tâche, il ne nous faudra épargner aucun effort pour que reprenne le processus de désarmement. En outre, les causes profondes de l'instabilité et des conflits – et par-dessus tout de la pauvreté – devraient être traitées de façon plus responsable. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions édifier progressivement un monde empreint de paix et exempt de la menace représentée par les armes de destruction massive.

Le Président (*parle en espagnol*) : À ce stade, nous allons suspendre l'enregistrement de nos débats et poursuivre sur un mode plus officiel afin d'encourager l'interactivité et la franchise, comme il nous est demandé dans des résolutions récentes de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 58/316.

La séance est levée à 17 heures.